Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Reçu en préfecture le 21/04/2016 Affiché le



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

DELIBERATION N°: 20160411_69

OBJET :Budget Primitif 2016 : Attribution d'une subvention au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH

NOTA: Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

2 d AVR. 2013

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents: 31
Procuration: 3
Votants: 34
Abstention: 0
Exprimés: 34

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON

LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François

Absents

VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

L'élu délégué Christian LANDRY



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Recu en préfecture le 21/04/2016

Affiché le Séance du 11 avril 201 M 6160411_69-DE



20160411 69 DÉLIBÉRATION N°:

OBJET:

Budget Primitif 2016: Attribution d'une subvention au VELO **CLUB DE SAINT-JOSEPH**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le Député-Maire expose :

Le VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH (VCSJ) participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire : la pratique du cyclisme et promotion des activités socio-culturelles pendant les périodes extra-scolaires.

Afin de permettre à l'association de maintenir son bon fonctionnement sur l'année 2016, il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention à allouer à ladite association ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

✓ la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;

✔ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques; salles; etc.);

✓ les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

Par ailleurs, il vous est précisé que le montant de l'avance de 10 000,00 €, prévu par la délibération n°20151223-51 du conseil municipal du 23 décembre 2015, est intégré au montant total de la subvention.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de 16 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°69,

Envoyé en préfecture le 21/04/2016 Recu en préfecture le 21/04/2016 510

ID: 974-219740123-20160411-DCM20160411 69-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés :*

Présents: 31

Pour: 34

Représentés: 3

Abstentions: 0

Contre: 0

ATTRIBUE au VELO CLUB DE SAINT-JOSEPH une subvention d'un montant de Article 1er .-16 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

APPROUVE l'attribution des aides en nature suivantes : Article 2.-

la mise à disposition à titre gratuit d'un local ;

✓ la mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques; salles; etc.);

les moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

AUTORISE le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette Article 3.affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir Article 4.devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de ľÉtat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du:

2 d AVR. 2019

Pour extrait certifié conforme, L'élu délégué Christian LANDRY